

Informations de base	
2006/2276(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Cadre réglementaire pour des mesures de conciliation de la vie familiale et de la période d'étude pour les jeunes femmes dans l'Union européenne Subject 4.10.02 Politique et droit de la famille, congé parental 4.10.09 Condition et droits de la femme 4.40 Education, formation professionnelle et jeunesse	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	PANAYOTOPOULOS-CASSIOTOU Marie (PPE-DE)	20/12/2006
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Emploi, affaires sociales et inclusion	ŠPIDLA Vladimír	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
29/11/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/06/2007	Vote en commission		Résumé
07/06/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0209/2007	
19/06/2007	Décision du Parlement	T6-0265/2007	Résumé
19/06/2007	Résultat du vote au parlement		
19/06/2007	Débat en plénière		
19/06/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2276(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative

Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	FEMM/6/42380

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE386.544	21/03/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0209/2007	07/06/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0265/2007	19/06/2007	Résumé

Cadre réglementaire pour des mesures de conciliation de la vie familiale et de la période d'étude pour les jeunes femmes dans l'Union européenne

2006/2276(INI) - 19/06/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Maria **PANAYOTOPOULOS-CASSIOTOU** (PPE-DE, EL), le Parlement européen a demandé à la Commission européenne et aux États membres de promouvoir les politiques qui facilitent la conciliation de la vie familiale et de la période d'études et qui incitent les jeunes gens à assumer les responsabilités familiales de manière équilibrée, en leur évitant toute forme de discrimination. Le rapport préconise notamment des réductions d'impôts ainsi que l'octroi de prêts à des conditions avantageuses, un logement adapté, la mise en place de services de garde d'enfants en nombre suffisant, des conditions flexibles d'études pour les jeunes gens assumant des responsabilités familiales et des systèmes nationaux de « certification » pour les établissements d'enseignement supérieur offrant de telles possibilités.

La plénière s'est largement ralliée à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé daté du 05/06/2007).